



COMPTE-RENDU

Réunion du GAL

N°06

30/09/2025



Réunion du 30/09/2025
Salle de la Rotonde de Mimizan



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



***La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire***

Table des matières

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS	3
ASSISTAIENT EGALLEMENT	4
RAPPEL ORDRE DU JOUR	4
RESUME DE LA SEANCE	5
Projet pour avis d'opportunité	5
Ouverture de la réunion du GAL	5
Point d'actualités	6
◆ Agenda du GAL	6
◆ Appel à projet fiche-action 2 « Tourisme durable »	6
◆ Forum du GAL	6
◆ Comité d'appui des fonds européens	7
◆ Consultation écrite	7
◆ Lancement d'une évaluation à mi-parcours du programme	8
◆ Abandon du projet Cœur de bourg de Lévignacq	8
◆ Approbation du compte-rendu du GAL 05 du 08/04/2025	8
L'avis d'opportunité	9
Projets présentés pour avis d'opportunité	9
<i>Le SITCOM Contact _SITCOM</i>	9
<i>Trombone Alpha_CS Musique</i>	11
<i>Documentaire Biscarrosse au fil du temps_Biscarrosse Production</i>	13
<i>Equipements de l'entreprise à but d'emploi_Association Entr'aide travail du Born</i>	16
<i>Mon épicerie de village_Luë</i>	18
<i>Création d'une maison des saisonniers_Saint-Julien-en-Born</i>	20
Sélection du GAL : programmation du FEADER	22
Projets présentés en sélection	23
<i>Plan de référence_Lit-et-Mixe</i>	23
<i>Etude GPECT_Communauté des communes des Grands Lacs</i>	23

Le GAL s'est réuni à Mimizan à la salle de la Rotonde

le 30 septembre 2025, à 18h30.

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

Collège public								
Titulaires				Suppléants				
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé	
DOUSTE	Françoise		x	LARREZET	Hélène		x	
THOMAS	Sandrine	x		NADAU	Marie-Françoise		x	
SEGAUT	Céline	x		CANTAU	Laetitia		x	
PINCE	Laure	x		LEGRAND	Sylvie		x	
PONS	Guy		x	FORTINON	Xavier		x	
POMAREZ	Frédéric	x		DELEST	Marie-France		x	
LEINER	Françoise	x		PUJOS	Eliane		x	
THEBAULT	Henri-Jean		x	WEBER	Sophie		x	
MOUHEL	Philippe		x	BARRERE	Jean-Louis		x	
CAULE	Jean-Claude		x	WATIER	Jean		x	
GOMEZ	Arnaud	x		DUCOUT	Gilles		x	
MORA	Véronique		x	GALLEA	Thierry		x	
PARIS	Julien		x	LESPADE	Jean-Marc		x	
TOTAL 13 titulaires				TOTAL 13 suppléants				

En rouge, les membres du collège public participants aux votes des projets.

Collège privé								
Titulaires				Suppléants				
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé	
BOUDIN	Yohann	x		DELMON	Nicolas		x	
HUGUET-AMBLARD	Valérie	x		LUCCHESI	David		x	
DANIEL-CALONNE	Pierre		x	BOISSELIER	Yoan		x	
PRIEUR	Isabelle	x		BOIDIN	Laurence		x	
PLANTON	Rémi	x		FAVRE	Vincent		x	
VERGUIN	Guillaume		x	BONNIER	Béatrice		x	
THIZY	Bernard	x		LARUE	Claire		x	
GORON	Alizée		x	GRAVELAT	Alexandre		x	
LORIES	Ganael	x		FAUCHER GAYRAUD	Laurence		x	
LESPES	Delphine		x	CONTE	Thierry		x	
CALAIS	Tiffany		x	FAUVEL	Line		x	
RONDET	Myriam	x		VIGNERES	Paul		x	
PERRIN	Bastien		x	LECRENAIS	Lénaïc		x	
WACKENIER-BRUSTIS	Isabelle	x		BAILLARD	Patrick		x	
QUILLACQ	Denis		x	DOMER	Térence		x	
PECHAUD	Vincent		x	LORTEAU	Yann	x		
PERENNES	Alban	x		COTTIN	Arnaud		x	
GRILLON	Cédric		x	GAILLARD	Amandine		x	
PATOU	Sébastien	x		LECONTE	Yann		x	
LAROSE	Estelle	x		JOLIVET	Lisa		x	
TOTAL 20 titulaires				TOTAL 20 suppléants				

En rouge, les membres du collège privé participants aux votes des projets.

DOUBLE QUORUM RESPECTÉ :

- Au total, **18 membres sont présents**.
- Sur 33 votants : **18 membres votants présents** soit 54% des membres ayant pouvoir de vote sont présents.
- Parmi ces 18 membres, **12 sont issus du collège privé** (66% des membres ayant pouvoir de vote sont issus du collège privé).

ASSISTAIENT EGALEMENT

Nom	Prénom	Structure
DROUGARD	Corinne	PETR_Pays Landes Nature Côte d'Argent
FIGUERAS	Florence	Région Nouvelle-Aquitaine
LAVAUD	Célia	PETR_Pays Landes Nature Côte d'Argent
TALEDEC	Marie	PETR_Pays Landes Nature Côte d'Argent

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- ◆ Accueil
- ◆ Point d'actualités
 - Agenda
 - Appel à projet fiche-action 2 « Tourisme durable »
 - Forum du GAL
 - Comité d'appui des fonds européens
 - Consultation écrite
 - Evaluation à mi-parcours
 - Abandon de dossier : LEVIGNACQ : Cœur de bourg
- ◆ Point administratif :
 - Approbation du compte-rendu GAL 05
- ◆ Rappel de la notion de conflit d'intérêt
- ◆ Projets pour avis d'opportunité :
 - SITCOM : Le Sitcom mobile
 - CS MUSIQUE : Trombone Alpha
 - BISCARROSSE PRODUCTION : Documentaire « Biscarrosse au fil du temps »
 - AET du Born : Equipement de l'Entreprise à But d'Emploi
 - LUE : Mon épicerie de village
 - SAINT-JULIEN-EN-BORN : Maison des saisonniers
- ◆ Projets en sélection définitive (programmation du FEADER) :
 - LIT-ET-MIXE : Plan de référence
 - Communauté de communes des Grands Lacs_GPECT

RESUME DE LA SEANCE

Projet pour avis d'opportunité

Fiche-action	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEDER/FEADER	Montant total éligible	Avis d'opportunité	Note
1	SITCOM	Sitcom contact	7 618,68 €	99 271,02 €	Favorable	14,5/20
4	CS Musique	Trombone Alpha	60 000 €	82 100 €	Favorable	15/20
4	Biscarrosse Production	Documentaire Biscarrosse au fil du temps	60 000 €	100 475 €	Ajourné	11/20
4	Association Entraide Travail du Born	Equipement de l'entreprise à but d'emploi	60 000€	77 828,98 €	Favorable	18/20
4	Commune de Luë	Mon épicerie de village	80 000€	560 000 €	Favorable	16/20
3	Commune de Saint-Julien-En-Born	Maison des saisonniers	40 000€	1 073 232,50 €	Favorable	17/20

Projet pour avis de sélection définitive

Fiche-action	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEDER / FADER	Fonds européen	Sélection du GAL
5	Commune de Lit-et-Mixe	Plan de référence	12 600 €	FEADER	OUI
5	Communauté des communes des Grands Lacs	Gestion prévisionnelle des emplois et compétences du territoire	15 000 €	FEADER	OUI

Ouverture de la réunion du GAL

Arnaud Gomez, Président du GAL ouvre la séance à 18H30 et annonce l'ordre du jour.

Point d'actualités

◆ Agenda du GAL

Marie Talédec, animatrice du GAL présente les prochaines réunions du GAL :

- **Mardi 21 octobre** : réunion annulée
- **Mardi 25 novembre** à Saint-Julien-En-Born
- **Fin janvier** : réunion spécifique pour l'appel à projet tourisme durable
- **Mai 2026** : un forum du GAL lors du Joli Mois de l'Europe pour un temps spécifique d'acculturation de nouveaux élus et d'interconnaissance.
-

◆ Appel à projet fiche-action 2 « Tourisme durable »

L'animatrice rappelle qu'un appel à projets est en cours sur la fiche-action 2 « Développer et valoriser un tourisme durable à l'année ». Une campagne de communication dédiée a été mise en place pour en assurer la diffusion le plus large possible : Sud-Ouest, une interview FGL, les réseaux sociaux, sites internet, offices de tourisme...

Rappel :

- Enveloppe : 240 000€ de FEDER
- Plafond de FEDER par projet : à 60 000€
- Taux d'intervention : 80% maximum
- Date limite de dépôt : 19 octobre 2025 // **erratum : le dépôt est prolongé jusqu'au 17 novembre 2025.**

◆ Forum du GAL

Dans le cadre du **Joli Mois de l'Europe**, le **GAL** organise chaque année un forum thématique destiné à ses membres et à ses partenaires. Ce rendez-vous constitue un temps fort d'échanges et de réflexion autour d'un sujet en lien avec la stratégie du GAL.

Cette année, le forum s'est tenu à Castets, le 27 mai 2025, et a rassemblé une vingtaine de participants. La journée était consacrée à une **acculturation au tourisme durable**, en lien avec **l'ouverture de l'appel à projets** sur cette thématique.

Pour enrichir les échanges, le GAL a invité le **Conseil de Développement** à participer à cette journée, favorisant ainsi la mise en réseau et la complémentarité des réflexions territoriales.

Interventions de la matinée

Différents acteurs du tourisme sont intervenus afin d'apporter leur expertise et nourrir les discussions :

- **Fabien Bordas** a présenté la **feuille de route régionale du tourisme durable** ainsi que le dispositif **ACTT** (Accompagnement au Changement des Territoires Touristiques)
- **Rémi Dourthe** est intervenu pour détailler les **missions de Landes Attractivité** et dresser un **état des lieux du tourisme dans les Landes**.
- **Patrice Sennou** a partagé les **travaux du Conseil de Développement**, actuellement engagés dans une **saisine sur le tourisme durable et quatre saisons**.

Découverte de terrain

Après un déjeuner convivial, les participants ont pris part à une visite commentée du circuit de l'étang des forges de Castets, animée par Mylène Gilbert. Ce parcours illustre concrètement les retombées locales du programme LEADER 2014-2020, dont il a bénéficié d'un cofinancement.

Atelier participatif

L'après-midi s'est poursuivie avec un atelier animé par Caroline Le Roy, portant sur la résilience du tourisme face aux aléas climatiques. Cet atelier a permis d'ouvrir la réflexion sur les enjeux d'adaptation et de durabilité auxquels les acteurs touristiques du territoire devront faire face.

◆ Comité d'appui des fonds européens

Le 10 juillet 2025, **Isabelle Boudineau, conseillère régionale déléguée à l'Europe**, a réuni les présidents des GAL de Nouvelle-Aquitaine pour échanger sur la mise en œuvre des stratégies de développement local financées par les fonds européens. Ce rendez-vous annuel a rassemblé une centaine de participants, élus et techniciens, représentant les 54 GAL du territoire.

La Région accompagne le développement local dans le cadre des programmes européens 2021-2027, avec une enveloppe de **193 millions d'euros** issue du FEADER, du FEDER-FSE+ et du FEAMPA. Cette approche interfonds, unique en France, a été saluée par la Commission européenne pour son caractère innovant.

La matinée a été ponctuée de témoignages et retours d'expériences issus de la précédente programmation, illustrant la contribution des projets locaux aux objectifs européens. Deux tables rondes consacrées à l'alimentation durable et au tourisme et à la culture ont permis de valoriser des initiatives structurantes. L'après-midi a offert un point d'étape sur la programmation 2021-2027 et une réflexion sur les perspectives post-2027, conclue par un appel d'Isabelle Boudineau et de Christophe Moreux à défendre une approche territoriale des fonds européens.

L'animatrice du GAL a ensuite donné la parole à **Florence Figueras, chargée de mission au Pôle Europe de la Région**, qui a rappelé l'importance de cette instance pour les Groupes d'action locale. Ce temps d'échange annuel constitue en effet un moment clé de dialogue entre la Région et les territoires : il permet de faire entendre la voix locale, de valoriser les projets soutenus par les fonds européens, et de partager les difficultés rencontrées par les GAL afin de favoriser une amélioration continue du dispositif.

◆ Consultation écrite

L'animatrice informe que les **membres du GAL** seront prochainement sollicités pour **voter via une consultation écrite en ligne**.

Cette consultation vise à **renouveler les avis d'opportunité** pour plusieurs projets d'**ingénierie thématique (fiche-action 6)**, déjà présentés et validés lors des réunions **GAL 01 et GAL 02**.

Cette procédure est nécessaire pour les **projets pluriannuels**, qui doivent déposer chaque année une **nouvelle demande d'aide** sur la plateforme *Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine*, conformément aux exigences du programme **LEADER**.

Rappel des avis précédents :

- **GAL 01 – 07/12/2023**
 - *Citoyenneté active* → avis favorable (18/20) – **FEDER : 75 000 €** (25 000 €/an sur 3 ans)
 - *Ingénierie NOMAD'* → avis favorable (19/20) – **FEDER : 75 000 €** (25 000 €/an sur 3 ans)
- **GAL 02 – 28/03/2024**
 - *Abeille noire des Landes 2024-2026* → avis favorable (16,5/20) – **FEDER : 75 000 €** (25 000 €/an sur 3 ans)

Projets soumis à renouvellement (consultation écrite) :

- *Animation des actions au service d'une citoyenneté active 2025-2026* – **Pays Landes Nature Côte d'Argent**
- *Ingénierie NOMAD' 2026-2027* – **Pays Landes Nature Côte d'Argent**
- *L'Abeille noire des Landes de Gascogne – année 2026* – **Conservatoire des Races d'Aquitaine**

Modalités :

- **Durée de la consultation** : 10 jours ouvrables (jusqu'au 3 novembre 2025)
- **Rappel** : conformément au règlement intérieur du GAL, **l'absence de réponse vaut accord** sur les éléments soumis à la consultation.

◆ **Lancement d'une évaluation à mi-parcours du programme**

L'animatrice informe le GAL qu'une évaluation à mi-parcours sera prochainement conduite afin d'analyser la mise en œuvre de la stratégie du GAL.

Objectifs de cette évaluation :

- Dresser un bilan intermédiaire des actions réalisées et du degré d'atteinte des objectifs fixés ;
- Analyser la pertinence et la cohérence de la stratégie au regard des besoins actuels du territoire ;
- Formuler des recommandations opérationnelles pour optimiser la mise en œuvre sur la période 2026-2027 ;
- Éclairer une éventuelle révision de la stratégie à mi-2026 ;
- Proposer des ajustements concernant la stratégie et son animation jusqu'à la fin de la programmation (fonctionnement du GAL, recours à des appels à projets, etc.) ;
- Préparer l'évaluation finale du programme.

Les membres du GAL seront très certainement sollicités en fin d'année et sur le premier trimestre 2026 afin de prendre part à cette évaluation.

◆ **Abandon du projet Cœur de bourg de Lévignacq**

Le Président du GAL signale que le projet de la commune de Lévignacq sélectionné lors du GAL 04 du 26 novembre 2024 est abandonné en raison de la situation budgétaire de la commune. Un courrier du Maire de Lévignacq sera joint en annexe de ce compte-rendu.

◆ **Approbation du compte-rendu du GAL 05 du 08/04/2025**

L'animatrice du GAL, rappelle l'envoi du compte-rendu de la précédente réunion du GAL et interroge le GAL sur d'éventuelles observations.

LE COMPTE-RENDU DU GAL 05 EST VALIDE A L'UNANIMITÉ

L'avis d'opportunité

L'animatrice présente à quel moment du parcours d'un projet se situe l'avis d'opportunité et les modalités de vote sur les projets.

Il est rappelé que l'avis d'opportunité peut être :

- Favorable : **12 et +**
- Ajournement : **Entre 10 et moins de 12**
- Défavorable : **-10**

Il est attendu du GAL qu'il évalue si le projet présenté est cohérent avec sa stratégie.

Cependant, en aucun cas cet avis ne vaut pas acceptation définitive du projet.

Un avis d'opportunité favorable permet au porteur de projet de déposer une demande d'aide auprès de la Région, autorité de gestion des fonds européens, qui après instruction détermine l'éligibilité technique du projet et le montant de fonds européens pouvant être octroyé.

Si l'instruction régionale valide le projet, le GAL confirmera dans le cadre d'une prochaine réunion du GAL la programmation du projet et le montant définitif des financements européens octroyés.

Projets présentés pour avis d'opportunité

Le SITCOM Contact _SITCOM

Pas d'abstention vote pour conflit d'intérêt.

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 1 « Protéger et valoriser les ressources locales » dans laquelle s'inscrit le projet et la particularité du projet qui concerne deux GAL : Adour Landes Océanes et Landes Nature Côte d'Argent.

Restitution du groupe préparatoire

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Isabelle Prieur restitue au GAL les échanges du groupe préparatoire.

Le groupe préparatoire a relevé de nombreux points positifs concernant ce projet, dont l'intérêt pour le territoire apparaît particulièrement significatif.

Étant actif depuis déjà un an, il est attendu que le porteur puisse présenter un premier bilan ou retour d'expérience sur cette phase initiale.

Des points restent à éclaircir lors de la présentation du porteur :

- Le SITCOM est-il engagé dans une démarche RSE ?
- Existe-t-il une articulation avec le SIVOM, qui a développé une initiative similaire ?
- Quelles relations sont établies avec le tissu économique local, et sous quelles formes concrètes ?
- Y-a-t-il une démarche particulière de mise en œuvre envers les publics les plus fragiles ?

Le groupe préparatoire situe le projet sur un avis d'opportunité favorable qui pourra évoluer en fonction des précisions apportées par le porteur.

Présentation du projet

M. Dubus Régis élu du SITCOM et M. Pérignon Benoit chargé de l'amélioration de la performance présentent le projet « Le Sitcom contact ».

La demande auprès des fonds européens territorialisés porte sur l'acquisition et l'aménagement d'un camion dédié à la sensibilisation de la population et au recrutement d'un animateur sur 2 ans.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Acquisition et équipement du camion événementiel	39 000 €	Fonds européens (FEADER) LNCA	7 618,68 €	8%
Frais de personnel pour l'animation et tournée du camion (2 ans)	50 647,92 €	Fonds européens (FEADER) ALO	50 000 €	50%
Coûts indirects	9 623,11 €	Région	13 650 €	14%
		Autofinancement	28 002,35 €	28%
TOTAL	99 271,02 €		TOTAL 99 271,02€	

ECHANGES AVEC LE GAL

Les membres du GAL demande des précisions sur le montage du projet entre les deux GAL Adour Landes Océanes et Notre GAL ?

Le porteur de projet confirme que les deux GAL concernés doivent valider conjointement l'initiative afin de présenter un plan de financement équilibré et cohérent. Le GAL Adour Landes Océanes a d'ores et déjà émis un avis favorable.

Les membres du GAL demandent des précisions sur le taux de présence du dispositif sur le territoire ?

Le taux de présence s'élève actuellement à 21 %.

Les membres du GAL s'interrogent sur la nature du projet : s'agit-il uniquement d'une action d'information ou également d'une phase de collecte ?

Pour l'instant, il s'agit principalement d'une phase d'information et de sensibilisation. La collecte n'est pas encore envisagée à ce stade. En revanche, un nouveau dispositif de prêt de broyeurs végétaux est en cours d'organisation et pourrait être déployé ultérieurement.

Les membres du GAL souhaitent obtenir des précisions sur le fonctionnement du dispositif de prêt de broyeurs végétaux (modalités, durée, logistique) ?

Le dispositif met à disposition 10 broyeurs végétaux, prêtés pour une durée de 3 jours. Les équipements sont livrés et récupérés par les services concernés. Ce système permet de réduire la fréquentation des déchetteries et rencontre déjà un fort taux d'utilisation.

Les membres du GAL demandent des informations complémentaires sur le plan de financement du projet, notamment la répartition entre investissement et fonctionnement ?

Le financement est prévu sur deux ans, incluant un volet investissement (achat de matériel) et un volet fonctionnement (gestion du prêt, communication, logistique).

Les membres du GAL s'interrogent sur l'articulation du projet avec l'appel à projets CITEO et sur les raisons de son incompatibilité avec ce dispositif ?

Non, ce projet ne relève pas du dispositif CITEO, qui concerne principalement la gestion des flux de déchets.

LE MOT DU GAL

Les membres du GAL soulignent la pertinence du projet, tant pour son caractère innovant que pour son intérêt en matière de sensibilisation de l'ensemble des publics aux bons gestes de tri des déchets. Ils proposent également d'étudier la possibilité d'intégrer une collecte de petits objets (piles, capsules, etc.), en s'inspirant du modèle de l'Écomobile du SIVOM du Born.

AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 14,5/20

Trombone Alpha_CS Musique

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des débats et votes.

- **Laure Pincé**, commune de Biscarrosse
- **Rémi Planton**, office de tourisme Basca Grands Lacs

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 4 « Développer les services marchands et non marchands et redynamiser les bourgs, centres bourgs et centres villes » dans laquelle s'inscrit le projet.

Restitution du groupe préparatoire

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Arnaud Gomez présente les points forts du projet :

Nouvelle présentation de projet

- Un premier avis favorable avait été obtenu lors du GAL de décembre 2023.
- Le projet a depuis connu une évolution avec une modification du calendrier et des dépenses ciblées.
- Pour des raisons liées à la procédure d'instruction, il fait donc l'objet d'une nouvelle présentation devant le GAL.

En 2024 et 2025, le porteur a finalisé la conception de son prototype, testé par des musiciens professionnels, et engagé la production des premiers trombones. L'enjeu actuel est de passer à une véritable phase de production de l'instrument et de développer cette nouvelle branche de l'entreprise.

Le point de fragilité du projet réside dans la capacité du porteur à démontrer la solidité et la viabilité de son modèle économique (chiffre d'affaires actuel, projections sur la commercialisation, capacité à créer un emploi...).

Le groupe préparatoire, dans sa pré-notation, a néanmoins confirmé un avis favorable, tout en soulignant que le porteur devra à nouveau apporter des garanties quant à la pérennité de son projet.

Présentation du projet

Cédric Sourdouyre présente le projet de développement de la production du trombone Alpha.

La demande auprès des fonds européens territorialisés porte sur les moules et le compresseur à haute pression qui permettront de lancer une production de l'instrument avec un calibrage identique.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
2 moules complets	20 900 € HT	Fonds européens	60 000 € (plafond)	73 %
1 générateur haute pression 300 bars comportant : - 1 châssis inox avec cuve inox de stockage de l'eau - 1 armoire de contrôle commande - 1 pompe de gavage - 1 pompe 300 bar à commande pneumatique	42 000 € HT	Autofinancement	22 100 €	27 %
2 systèmes de verrouillage manuels à commande hydraulique	19 200 € HT			
TOTAL	82 100 € HT	TOTAL	82 100 €	

ECHANGES AVEC LE GAL

Les membres du GAL s'intéressent dans un premier temps au temps de fabrication d'un instrument.
Le porteur précise qu'il réalise actuellement 4 à 5 trombones par semaine, en travaillant seul.

Les membres souhaitent ensuite obtenir des informations sur le bilan prévisionnel : chiffre d'affaires, marges, perspectives d'embauche et impact sur l'économie locale.

Le porteur indique que le chiffre d'affaires prévisionnel permettra de couvrir l'ensemble des charges, ainsi que la rémunération de l'employé et de l'apprenti. Il précise bénéficier de l'accompagnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour le montage financier. Un prestataire a la charge de la commercialisation et est rémunéré à la commission.

Les membres demandent également des précisions sur le statut juridique de l'entreprise, actuellement en entreprise individuelle (EI), et sur la concurrence internationale.

Il est confirmé d'abord qu'une EI est bien éligible à ce dispositif.

Le porteur rappelle que les leaders du marché sont principalement américains.

Concernant la commercialisation, les instruments sont vendus dans plusieurs magasins en France ainsi que directement à l'atelier. Le porteur précise que son public cible n'est pas celui des bandas.

Les membres s'intéressent au positionnement tarifaire : les modèles chinois sont vendus autour de 300 €, tandis que les trombones Alpha se situent entre 3 500 et 5 900 €, selon le degré de personnalisation.

Les retours recueillis à ce jour sont jugés très positifs, notamment sur la qualité du son. Interrogé sur les variations possibles liées à la fabrication artisanale, le porteur reconnaît que de légères différences peuvent exister, mais souligne que les futurs moules de calibrage permettront d'assurer une production plus homogène, tout en réduisant les coûts et les délais. Son objectif est de structurer un atelier de production et de favoriser la transmission du savoir-faire.

Les membres du GAL demandent si l'atelier actuel de fabrication dispose de la place nécessaire pour accueillir le nouvel équipement — ce que le porteur confirme.

Le GAL souhaite des précisions sur le calendrier de recrutement.

Le porteur prévoit l'arrivée d'un apprenti dans un premier temps, suivie d'une embauche l'année suivante. L'objectif de production à moyen terme est fixé à 30 trombones par mois.

Les membres soulignent la dimension internationale du projet.

Le porteur indique qu'il sera nécessaire de développer l'exportation pour assurer la viabilité économique. Le modèle économique prend en compte la commission du prestataire commercial, et les tarifs pourront être ajustés en cas de personnalisation des instruments.

Enfin, concernant l'impact territorial, le porteur souhaite ouvrir l'atelier aux visites, contribuant ainsi à valoriser le savoir-faire artisanal local. Il précise que la révision des instruments pourra être assurée par tout réparateur qualifié, et qu'un brevet a été déposé, portant sur la forme et le design du trombone.

LE MOT DU GAL

Les membres du GAL ont salué le **caractère innovant et artisanal** du projet, ainsi que son **potentiel de rayonnement à l'international**. Ils ont souligné la qualité du savoir-faire présenté et la volonté du porteur de **valoriser la fabrication locale** tout en ouvrant son atelier au public, contribuant ainsi à la **promotion du territoire**.

Néanmoins, plusieurs points de vigilance ont été relevés. Les membres ont constaté un **manque de visibilité sur le prévisionnel chiffré** et sur la **faisabilité économique à moyen terme**, notamment en matière de production, de structuration de l'activité et de développement commercial. Ils estiment qu'un **accompagnement renforcé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)** serait pertinent afin d'affiner le modèle économique et le plan de financement du projet.

Par ailleurs, **les acteurs du tourisme** invitent le porteur à **mieux formaliser le parcours client des visites de l'atelier**, en intégrant les aspects liés à l'**accessibilité (publics et PMR)**, à la **gestion des visites** et à la **tarification**. Ces éléments contribueront à assurer la cohérence entre la démarche artisanale, la mise en valeur du site et l'expérience proposée au public.

AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 15/20

Documentaire Biscarrosse au fil du temps_Biscarrosse Production

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des débats et votes.

- **Laure Pincé**, commune de Biscarrosse

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 4 « Développer les services marchands et non marchands et redynamiser les bourgs, centres bourgs et centres villes » dans laquelle s'inscrit le projet.

Restitution du groupe préparatoire

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Yann Lorteau restitue au GAL les échanges du groupe préparatoire.

La proposition a retenu l'attention du groupe préparatoire par sa dimension historique et patrimoniale du projet. Toutefois, plusieurs points de clarification demeurent :

- Les modalités de diffusion du film (lieux, calendrier, modèle économique) doivent être précisées.
- L'impact attendu sur le territoire, au-delà de Biscarrosse, reste à démontrer.
- La dimension partenariale doit être mieux étayée.
- Le projet favorisera-t-il la création de lien social et la participation directe des habitants ?
- Enfin, il convient d'expliquer en quoi ce documentaire contribuera à la redynamisation du territoire.

À ce stade, le projet est positionné sur un avis d'ajournement.

La présentation du porteur sera déterminante pour apporter les précisions nécessaires pouvant conduire le GAL à modifier ou non son avis initial.

Présentation du projet

Mme Marie Dubos et M. Cédric Dubos, représentants de la société Biscarrosse Production, présentent le projet.

La demande auprès des fonds européens territorialisés porte sur la réalisation du film documentaire.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Frais de personnel (env. 2 040h)	58 025€	Fonds européens (FEDER)	60 000€ (plafond)	59 %
Matériels, prestations	22 450€			
Droits artistiques (INA... et personnage 3D)	20 000€	Autofinancement	15 799 €	41 %
TOTAL		100 475 €		100 475 €

ECHANGES AVEC LE GAL

Les membres du GAL s'interrogent sur la mobilisation de financements extérieurs, notamment du CNC. Le porteur indique que le CNC a été sollicité, mais que le projet ne correspond pas aux critères d'éligibilité du dispositif.

Concernant le format, le projet prévoit la possibilité d'un découpage en deux épisodes de 52 minutes.

Les membres demandent si une demande a été faite auprès de l'ALCA (Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine). Le porteur indique que l'ALCA fait partie des premières structures qu'il a contacté mais qu'il n'a pas encore obtenu de réponse de leur part.

Les membres évoquent la possibilité de partenariats audiovisuels, notamment avec France 3. Le porteur confirme qu'une ouverture à ce type de collaboration est envisagée, ainsi qu'avec une chaîne nouvelle de la TNT.

Les membres évoquent l'existence de l'association "La Maison des Rivages" qui travaille sur le récit autour de l'érosion du littoral. Le porteur prend note de l'existence de cette association qui pourra en effet être contactée.

Interrogé sur la dimension scientifique et historique, le porteur précise que des historiens participent activement à la conception et à la validation des contenus. Le porteur confirme que pour la partie du documentaire relative au passé, des spécialistes de Biscarrosse et des Landes participent au projet : M. Taillantou, spécialiste des résiniers, pour la partie sur l'aéronautique le porteur est en relation avec des spécialistes de toute la France ce qui est primordial pour la vérification systématique des faits relatés par les témoignages recueillis. Le porteur fait appel notamment à un universitaire d'Ychoux retraité qui est spécialiste de la guerre 39-45 qui fait le tri entre les faits et les légendes. Ces avis sont pris en compte, dès lors qu'il y a un doute, le porteur explique couper certaines parties des témoignages qui pourraient ne pas être validées par ces spécialistes.

Les membres questionnent le soutien institutionnel apporté par la mairie de Biscarrosse. Le porteur explique avoir participé à la première édition du budget participatif de la commune via l'association Biscarrosse TV sans avoir été sélectionné. Le projet étant désormais porté sous statut d'entreprise, la mairie ne dispose pas de la compétence nécessaire pour soutenir une entreprise, et n'a de fait pas pu contribuer financièrement au projet.

Sur la question de l'impact territorial, le porteur précise que le projet ne se limite pas à Biscarrosse, mais s'inscrit dans une dynamique plus large, couvrant le territoire du GAL, ainsi que les secteurs de Mimizan, Dax, Bayonne, Bordeaux et au-delà. L'idée est bien de déployer la diffusion du documentaire sur le territoire (cinémas, médiathèques, projection pour les scolaires...).

Sur la partie financements extérieurs, le porteur explique lancer une campagne de financement participatif sur Ulule avec plusieurs paliers et des contreparties (noms dans le générique...). Par ailleurs, l'armée 17^e RA, des fondations sont également intéressées par ce projet.

Concernant les frais de personnel, les membres s'interrogent sur la part déléguée à des prestataires externes. Le porteur du projet précise que la majorité du travail est assurée par Biscarrosse Production, qui collabore étroitement avec un réseau de prestataires locaux indépendants pour garantir une production ancrée dans le territoire :

- **Preneur de son** basé à Biscarrosse,
- **Voix-off** enregistrées à Parentis,
- **Caméraman** intervenant sur Biscarrosse,
- **Comédien pour les personnages 3D** basé à Bordeaux.

Cette organisation reflète une volonté forte : réaliser une production documentaire majoritairement locale, en valorisant les compétences présentes sur le territoire.

Les membres demandent si une demande a été faite auprès de l'ALCA (Agence culturelle de Nouvelle-Aquitaine). Le porteur indique qu'il a sollicité l'ALCA sans avoir obtenu de réponse de leur part. Beaucoup de structures ont été contactées, cela requiert un temps significatif à côté de l'activité de la société et du montage de ce projet.

LE MOT DU GAL

Les membres du GAL reconnaissent l'intérêt **culturel et patrimonial** du projet, ainsi que sa contribution à la **transmission de la mémoire locale** et à la **valorisation du territoire** à travers un format audiovisuel accessible et de qualité.

L'implication des nombreux partenaires locaux témoigne d'une **volonté sérieuse de rigueur et d'ancrage territorial**.

Cependant, plusieurs points de vigilance conduisent le GAL à **donner à l'unanimité un avis d'ajournement** dans l'attente de compléments.

D'une part, le projet présente encore **des fragilités sur le plan du montage financier** : l'**absence de cofinancements confirmés** (notamment des collectivités locales directement concernées, ou de la CNC, de l'ALCA).

D'autre part, les membres du GAL estiment que le projet, bien que pertinent sur le plan local, **demeure très centré sur Biscarrosse**, sans démontrer pleinement son **impact à l'échelle interterritoriale**. Or, la stratégie du GAL vise à encourager les initiatives ayant un **impact structurant et fédérateur** pour l'ensemble du territoire. Une extension du périmètre géographique, voire une ouverture à d'autres acteurs du réseau culturel ou touristique, permettrait de renforcer cette dimension.

Enfin, les membres du GAL souhaiteraient **plus de précisions concernant la sécurisation des données transcrrites (historique, scientifique, accompagnement par des experts universitaires ou des historiens)**. Ce point apparaît essentiel pour assurer la **crédibilité et la rigueur du contenu**, notamment dans un projet à visée patrimoniale et documentaire.

Au regard de ces éléments, les membres du GAL formulent à l'unanimité un **avis d'ajournement**, invitant le porteur à :

- **Sécuriser le plan de financement** de l'opération
- **Consolider le volet « caution scientifique » des données présentées dans le documentaire**, via par exemple une collaboration formalisée avec des historiens ou universitaires,
- **Renforcer la dimension interterritoriale** du projet,

Le porteur de projet pourra représenter son projet afin d'être **réexaminé par le GAL**, une fois ces ajustements apportés et documentés.

AVIS D'AJOURNEMENT AVEC UNE NOTE FINALE DE 11/20

Equipements de l'entreprise à but d'emploi_Association Entr'aide travail du Born

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des débats et votes.

- **Françoise Leiner**, conseillère communautaire de Mimizan
- **Frédéric Pomarez**, Maire de Mimizan
- **Sandrine Thomas**, conseillère communautaire des Grands Lacs
- **Isabelle Wackenier-Brutis**, membre de L'escale du Born

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 4 « Développer les services marchands et non marchands et redynamiser les bourgs, centres bourgs et centres villes » dans laquelle s'inscrit le projet.

Restitution du groupe préparatoire

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Arnaud Gomez restitue au GAL les échanges du groupe préparatoire.

Le groupe préparatoire a relevé beaucoup de points forts sur cette initiative innovante et importante pour le territoire.

L'échelle de l'impact du projet restait à préciser par le porteur (intercommunal, plus large ?).

Le groupe préparatoire propose un avis d'opportunité favorable.

Présentation du projet

Mme Marion Laisement, directrice générale de l'Entreprise à but d'emploi, présente le projet.

La demande auprès des fonds européens territorialisés porte l'acquisition des équipements et du matériel roulant de l'EBC.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Tracteur, broyeur, souffleur, tracteur tondeuse, remorque (crédit-bail 24 mois)	42 570 €	Fonds européens (FEDER)	60 000€ (plafond)	77 %
Camion plateau double cabine	25 393,76 €	Région sollicitée	En cours d'étude	
Outils portatifs (tronçonneuses, taille-haie, débroussailleurs...)	9 865,22 €	Autofinancement	15 799 €	23 %
TOTAL		77 828,98 €		77 828,98 €

ECHANGES AVEC LE GAL

Les membres du GAL s'interrogent sur le modèle économique de la structure. La porteuse de projet explique que celui-ci repose sur un fonctionnement proche de celui d'une association, avec un compte de résultat équilibré et un objectif d'autonomie financière à l'horizon de quatre ans.

À la question de la durée de l'expérimentation, elle précise que celle-ci est programmée jusqu'en juin 2026, et qu'une évolution législative est attendue afin de permettre la pérennisation du dispositif au niveau national.

Elle rappelle que le dispositif des Entreprises à But d'Emploi (EBE) constitue une initiative innovante en faveur de l'inclusion professionnelle durable et indique qu'il existe environ 90 EBE en France, représentant près de 4 000 emplois en CDI, organisés autour du temps choisi (20h, 30h, etc.) et de la création d'un emploi pour tous. Marion Laisement précise que la particularité d'une EBE est qu'elle doit être non concurrentielle avec des activités présentent sur le territoire. L'EBE répond également à des marchés publics dans le cadre de clauses sociales. De fait, elle est toujours à la recherche de nouvelles activités pour développer l'EBE (collecte de compostage, entretien des pistes cyclables, conciergerie, réparation d'électroménagers...).

Concernant les modalités de recrutement, la porteuse de projet précise qu'il ne s'agit pas d'un recrutement classique, mais d'un accès à un emploi en CDI pour les personnes durablement privées d'emploi, dans le respect de la non-concurrence avec les activités économiques existantes.

Les membres souhaitent connaître les critères d'entrée dans le dispositif. Elle explique que les réunions d'information collectives ont lieu le premier lundi de chaque mois. Les participants doivent résider sur le territoire de la Communauté de Communes de Mimizan (CCM) depuis au moins six mois. Le dispositif peut accueillir jusqu'à 30 % de bénéficiaires résidant sur d'autres territoires.

Interrogée sur la proportion de publics accompagnés, la directrice de l'EBE précise que 30 % des salariés sont en situation de handicap et que la moyenne d'âge est d'environ 55 ans, reflétant la diversité des profils accueillis.

À propos du choix du financement, les membres questionnent le recours éventuel au crédit-bail. Elle indique que cette solution a été écartée en raison de son coût trop élevé.

Les membres demandent enfin qui assure l'animation et la coordination du dispositif. La démarche est pilotée par Marion Laisement, la directrice, en lien avec un directeur opérationnel et une coordinatrice des activités, appuyés par trois salariés encadrants.

LE MOT DU GAL

Les membres du GAL saluent la pertinence du projet d'Entreprise à But d'Emploi (EBE), qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre le chômage de longue durée. Le dispositif repose sur une approche inclusive innovante, visant à garantir un emploi durable pour tous, dans le cadre du temps choisi et d'une non-concurrence avec le marché existant.

Le GAL a particulièrement souligné l'impact social et humain du projet, notamment par la diversité des profils accueillis, la présence significative de personnes en situation de handicap (30 %), et la moyenne d'âge élevée des bénéficiaires, témoignant d'une véritable dynamique d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Les membres ont également relevé la qualité de l'encadrement et le pilotage structuré du dispositif, animé par une équipe stable composée d'une responsable de projet, d'un directeur opérationnel, d'une coordinatrice et de trois salariés encadrants.

Le GAL invite la porteuse de projet à être vigilante sur les points suivants :

La pérennisation du modèle économique à l'issue de la phase d'expérimentation (prévue jusqu'en juin 2026) permettant d'assurer la viabilité de la structure au-delà des financements publics initiaux.

Enfin, le GAL recommande de poursuivre la réflexion autour du modèle juridique et partenarial, notamment dans la perspective d'une évolution législative visant à pérenniser le dispositif des EBE à l'échelle nationale.

Au regard de ces éléments, les membres du GAL émettent un avis d'opportunité favorable.

AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 18/20

Mon épicerie de village_Luë

Pas d'abstention vote pour conflit d'intérêt.

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 4 « Développer les services marchands et non marchands et redynamiser les bourgs, centres bourgs et centres villes » dans laquelle s'inscrit le projet.

Restitution du groupe préparatoire

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Yann Lorteau restitue au GAL les échanges du groupe préparatoire.

Le groupe préparatoire a relevé de nombreux points positifs concernant ce projet, qui contribuera à la redynamisation du bourg de Luë en créant un premier commerce de proximité.

Le principal questionnement soulevé porte sur le volet animations prévu au sein de l'épicerie, afin d'en faire un véritable lieu de cohésion sociale et de partage pour les habitants.

Le groupe préparatoire propose un avis d'opportunité favorable.

Présentation du projet

Mme Patricia Cassagne, Maire de Luë, accompagnée de Tiffany Plassin, future épicière, et de Murielle Pelaprat, manager de territoire à la Communauté de communes des Grands Lacs, présente le projet de création d'une épicerie de proximité au sein de la commune.

La demande de financement auprès des fonds européens territorialisés concerne les travaux d'aménagement et d'équipement du local commercial, nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement de l'épicerie.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Travaux de rénovation et équipements	510 000 €	Fonds européens (FEDER)	80 000 € (plafond)
		<u>ANCT obtenu</u>	50 000 €
Honoraires	50 000€	<u>Région sollicité</u>	75 000 € (plafond)
		<u>Département sollicité</u>	34 000€
		<u>Etat (DETR) obtenu</u>	127 500 €
		Autofinancement	193 500 €
TOTAL	560 000 €	TOTAL	560 000 €

ECHANGES AVEC LE GAL

Les membres du GAL s'interrogent sur le statut juridique et le mode de gestion de l'épicerie.

Mme Cassagne précise qu'il s'agira d'une entreprise privée, gérée de manière autonome par Tiffany Plassin, qui ne sera pas salariée de la mairie. Les investissements relatifs au local commercial (travaux et aménagements) seront en revanche pris en charge par la commune, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre-bourg.

Les membres souhaitent connaître les synergies envisagées avec les services publics existants. Mme le Maire indique que l'agence postale communale sera transférée au sein du commerce, permettant ainsi de diversifier les services proposés et de générer une activité complémentaire. Cette intégration contribuera également à étendre les horaires d'ouverture et à accroître la fréquentation du lieu.

Concernant le plan de financement, les représentantes du projet précisent qu'il porte à la fois sur les travaux d'aménagement du local et sur les équipements nécessaires à l'exploitation du commerce. Les travaux débuteront fin octobre ou début novembre. Il est également prévu d'aménager un local pour les déchets afin d'assurer la bonne gestion des flux et la conformité réglementaire.

Les membres s'intéressent à l'expérience préalable des porteuses de projet en matière de revitalisation des centres-bourgs. Mme Pelaprat indique avoir déjà participé à des projets de commerces de proximité en milieu urbain. À Luë, la démarche s'appuie sur une concertation préalable avec les habitants et les associations, avec la mise en place prévue de petites animations, dégustations et actions de convivialité destinées à renforcer le lien social.

Interrogée sur les horaires d'ouverture, Tiffany Plassin précise que le commerce sera fermé le mercredi et le dimanche après-midi, avec une pause en milieu de journée (13h30 à 16h). Les horaires resteront évolutifs afin de s'adapter aux besoins des habitants et aux rythmes saisonniers.

Les membres du GAL relèvent l'intérêt du projet face à l'arrivée de nouvelles populations aux besoins diversifiés. Mme Cassagne ajoute que cinq candidatures ont été étudiées avant la sélection de Tiffany Plassin, dont le profil a été jugé le plus adapté au projet communal et compte tenu de son expérience dans la gestion d'un commerce de proximité dans l'agglomération bordelaise.

L'épicierie bénéficiera d'un accompagnement personnalisé assuré par la CCI, le GAL et la Fédération des épiciers de France, afin de sécuriser le démarrage de l'activité et sa viabilité économique.

Enfin, la commune autorisera l'installation d'une terrasse, permettant de créer un espace de convivialité supplémentaire et de renforcer l'attractivité du commerce.

LE MOT DU GAL

Les membres du GAL ont salué la pertinence du projet d'épicerie de proximité porté par la commune de Luë et la future gérante, qui répond à un besoin identifié de services de première nécessité dans le centre-bourg. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation des communes rurales et de maintien des commerces de proximité, piliers de la vie sociale et économique locale.

Le GAL a souligné le caractère partenarial et concerté de la démarche dans un projet cohérent et progressif. L'intégration de l'agence postale communale au sein du commerce constitue un levier d'attractivité et de fréquentation supplémentaire, tout en contribuant à mutualiser les services au bénéfice des habitants.

Les membres ont également relevé le soutien actif des structures d'accompagnement (CCI, Fédération des épiciers de France), garantissant un encadrement professionnel pour le lancement et la pérennisation de l'activité.

Sur le plan économique, le GAL a reconnu la solidité du montage financier, la prise en charge des investissements par la commune, et la gestion autonome de la future épicerie, qui permettront un démarrage plus rapide et plus sécurisé de l'exploitation.

Quelques points de vigilance ont toutefois été évoqués :

- la nécessité de suivre l'évolution du modèle économique au cours des premières années, afin de garantir l'équilibre entre charges et revenus dans un contexte de faible densité commerciale ;
- l'importance de maintenir une dynamique d'animation et d'implication locale (événements, partenariats associatifs) pour fidéliser la clientèle ;
- et la prise en compte des besoins logistiques, notamment la gestion des déchets et l'aménagement du local poubelles.

Dans l'ensemble, les membres du GAL ont exprimé un avis très favorable à ce projet jugé structurant pour le territoire, combinant utilité sociale, innovation locale et ancrage territorial fort.

AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 16/20

Création d'une maison des saisonniers_Saint-Julien-en-Born

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des débats et votes.

- **Arnaud Gomez**, conseiller municipal de Saint-Julien-en-Born

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 3 « Habiter le territoire et tendre vers un urbanisme durable et solidaires » dans laquelle s'inscrit le projet.

Restitution du groupe préparatoire

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Yohann Boudin restitue au GAL les échanges du groupe préparatoire.

Le groupe préparatoire a relevé le côté innovant de ce projet qui, dans cette forme, est l'une des premières communes à proposé de l'hébergement pour les saisonniers : réelle problématique sur le territoire.

De nombreux points positifs ressortent de cette initiative (innovation, dimension partenariale, impact du projet...).

Le groupe préparatoire a relevé deux points à clarifier :

- Cohésion sociale : y aura-t-il une animation dédiée au lieu ou uniquement des permanences ou une auto-gestion du site ?
- Environnement : y-a-t-il une démarche spécifique pour des matériaux biosourcé (bois local...).

Le groupe préparatoire propose un avis d'opportunité favorable.

Présentation du projet

M. Arnaud Gomez, élu de Saint-Julien-en-Born présente le projet.

La demande de financement auprès des fonds européens territorialisés concerne la création de cet habitat partagé et notamment la salle de vie commune.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Travaux	1 073 232,50 HT€	Fonds européens (FEADER)	40 000 € (plafond)	5%
		DETR	177 000 €	16%
		Région AAP	100 000 €	9%
		Département	100 000€	9%
		Action Logement	100 000 €	9%
		Côte Landes Nature	133 000 €	12%
		Autofinancement	423 232,50 €	40%
		Autofinancement	423 232,50 €	40%
TOTAL	1 073 232,50 €	TOTAL	1 073 232,50 €	

ECHANGES AVEC LE GAL

Les membres du GAL s'interrogent sur le financement des aménagements prévus dans les travaux. Le porteur précise que ces aménagements seront intégralement inclus dans le plan de financement global du projet, permettant ainsi de livrer un site prêt à l'emploi pour les futurs occupants.

Les membres questionnent ensuite la gestion des entrées et des garanties financières. Il est indiqué qu'une caution sera demandée directement aux employeurs, afin de sécuriser la location et responsabiliser les entreprises vis-à-vis du logement de leurs saisonniers.

Concernant la régulation de l'accès au dispositif, M. Arnaud Gomez explique qu'un règlement interne est en cours d'élaboration, en concertation avec l'équipe de Nomad', les hébergeurs et l'association des

commerçants. Ce règlement visera à prioriser l'accueil des travailleurs saisonniers, tout en garantissant une gestion transparente et équitable des logements.

Les membres évoquent également la possibilité de mutualiser certains coûts (charges, maintenance, services communs) au niveau de plusieurs communes. Le porteur confirme que cette mutualisation sera en effet à envisager dans les années à venir si plusieurs projets de ce type émergent sur le territoire, afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement et d'assurer la pérennité économique du dispositif.

Enfin, M. Gomez précise que le projet associe, à ce jour, plusieurs partenaires, notamment La Smalah et Nomad', dans une logique de coopération territoriale et sociale, afin de répondre durablement aux besoins d'hébergement des saisonniers.

LE MOT DU GAL

Les membres du GAL saluent la pertinence du projet, qui répond à une problématique majeure du territoire : le logement des travailleurs saisonniers, particulièrement dans les communes touristiques.

Ils soulignent le caractère collectif et concerté de la démarche, associant acteurs publics, structures d'accompagnement et partenaires économiques.

Le GAL met en avant la rigueur du dispositif de gestion envisagé, fondé sur un règlement clair, une priorisation des bénéficiaires et une participation financière encadrée des employeurs, éléments essentiels pour garantir la durabilité du projet.

Le GAL exprime un avis favorable, estimant que ce projet constitue un levier structurant pour le développement économique local et un outil concret de soutien à l'emploi saisonnier durable.

AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 17/20

Sélection du GAL : programmation du FEADER

L'animatrice LEADER présente cette nouvelle étape aux membres du GAL.

Après avoir donné un avis d'opportunité favorable aux projets, les porteurs ont pu déposer leur dossier de demande d'aide auprès des services instructeur de l'Autorité de gestion (Région) qui a vérifié l'éligibilité technique et réglementaire du projet.

Lorsque la Région émet un rapport d'instruction favorable, le montant du fonds européens est déterminé.

L'étape de sélection permet au GAL de confirmer le montant du fonds européen accordé au projet qui pourra être présenté à l'instance de consultation des partenaires (ICP) de la Région.

A l'issue de cette étape, une convention juridique pourra être signée entre le porteur de projet et l'Autorité de gestion.

2 projets fléchés sur du FEADER sont présentés en sélection.

Projets présentés en sélection

Plan de référence_Lit-et-Mixe

Pas d'abstention vote pour conflit d'intérêt.

- Avis d'opportunité favorable en GAL 02 du 28/03/2024
- Montant FEADER retenu après instruction : **12 600 €**

VOTE DE SELECTION FAVORABLE A L'UNANIMITE

Etude GPECT_Communauté des communes des Grands Lacs

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Laure Pincé**, conseillère communautaire des Grands Lacs
- Avis d'opportunité favorable en GAL 05 du 08/04/2025
- Montant FEADER retenu après instruction : **15 000 €**

VOTE DE SELECTION FAVORABLE A L'UNANIMITE

FIN DE LA SEANCE à 22h.



M. Arnaud GOMEZ

*Président du Pays Landes Nature Côte
d'Argent*

Lévignacq

MAIRIE DE LEVIGNACQ
80 Rue de la Mairie
40170 LEVIGNACQ
Tél : 05.58.42.82.37
mairie@levignacq.fr

Lévignacq, le 26 Août 2025

Monsieur le Président
PAYS LANDES NATURE COTE
D'ARGENT
1, Avenue de la Gare
40 200 – MIMIZAN

LRAR : 1A 186 387 9397 3

Objet : Restitution de la demande de subvention FEDER Année 2024
Requalification et redynamisation du centre bourg de la Commune de LEVIGNACQ

Réf. : Copie demande de subvention n° FEDER-FSE+-2127 n° 2024-337830

Monsieur le Président,

Je viens par la présente, vous restituer la demande de subvention FEDER-FSE+-2127 au titre de l'année 2024 pour une somme de : 80 000,00 euros attribuée sous le n° 2024-337830 le 05 décembre 2024, dans le cadre de la requalification et redynamisation du centre bourg.

En effet, à la vue de la situation budgétaire de la Commune et de l'arrêté préfectoral du : 18 Juin 2025 n° 2025/186 rendant exécutoire le budget primitif 2025, que la CRC a défini, cette dotation n'a pas lieu d'être étant donné qu'aucun budget n'a été appliqué au titre de ces études, malgré l'article 13 de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes précisant "... il n'existe aucun engagement juridique de la Commune concernant la réalisation des travaux, pour lesquels les marchés auraient été passés créant une obligation juridique ". Je ne saurai vous rappeler qu'avant la consultation et la mise en œuvre de marchés publics, il est indispensable d'inscrire au budget primitif ou supplémentaire les montants des travaux envisagés Je pense qu'une erreur d'interprétation a été faite, sachant que la concertation a été largement effectuée auprès du conseil municipal et des administrés.

Je regrette fortement cette situation que j'ai essayé de communiquer avec l'ensemble des financeurs, à la Cour des Comptes mais également auprès de mes partenaires dans ce projet construit avec des Comités de Pilotage où le Pays Landes Côte d'Argent était présent au fil de l'étude, à plusieurs titres.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,

Jean Claude CAULE

